

L'État doit s'engager pour l'éducation

Par les organisations syndicales SNFOLC, FSU Ardennes, SGEN-CFDT, Se-UNSA 08, SUD éducation, CGT éducation

Après la présentation avant les vacances d'hiver des mesures pour nos écoles, jugées insuffisantes par l'ensemble de nos organisations syndicales eu égard à la situation scolaire, sociale, économique de notre département, les premiers éléments pour la rentrée 2022 dans le second degré commencent à être dévoilés, et montrent que le rectorat de l'académie de Reims compte supprimer pas moins de 23 classes dans les collèges ardennais soit l'équivalent de plus d'un collège rayé de la carte, alors que nous ne disposons pas encore des chiffres de tous les établissements..

Les personnels et les élèves du département sortent de deux années très difficiles liées à a pandémie qui ont aggravé des difficultés scolaires déjà récurrentes dans des proportions difficilement chiffrables, mais bien réelles.

En contradiction avec les propos que monsieur le Recteur a tenus devant les organisations syndicales lundi 31 janvier dernier, l'application d'une froide logique comptable pour l'attribution des moyens, à laquelle s'ajoute un chiffrage pour le moins erroné des élèves scolarisés dans certains collèges, auront mécaniquement pour conséquence d'alourdir les classes pour un public qui au contraire nécessiterait des effectifs allégés.

Alourdir les classes, c'est également dégrader encore plus les conditions de travail des enseignants par la multiplication des postes en service partagé sur deux voire trois établissements. D'une part cela entrave les possibilités d'implication optimale dans la vie d'un l'établissement au service des élèves et d'autre part cela impacte la santé de ces personnels.

Les organisations syndicales signataires pensent que la seule justification à ces suppressions de classes sans précédent est de permettre de supprimer des postes d'enseignants en conformité avec la commande du ministère qui compte supprimer 410 postes au niveau national.

D'ores et déjà les organisations syndicales signataires ont interpellé les autorités départementales et académiques, notamment lors du CDEN du 21 février enjoignant au Recteur de l'Académie de revenir d'urgence sur les méthodes de calcul et de faire remonter immédiatement au Ministre l'impossibilité de préparer une rentrée acceptable tant pour les élèves que pour les enseignants avec une telle dotation.

Nous soutenons les mobilisations en cours et celles à venir (grève, collèges morts,...). Nous appelons l'ensemble des personnels des collèges du département à dénoncer ces conditions par des motions publiques, des expressions médiatiques associant personnels, parents d'élèves et élus.

Le Mercredi 2 mars nous appelons les collègues à se rassembler devant l'inspection académique à partir de 14h30. Une AG départementale suivra et définira les modalités et les temps forts de la poursuite de l'action.

Ensemble, nous ne laisserons pas se poursuivre cette casse de notre service public d'éducation, pour notre École, nos élèves, nous exigerons des moyens, une autre considération, une autre rentrée !

Nous les appelons à se mobiliser pour marquer leur opposition collective à cette préparation de rentrée par l'organisation d'actions.

L'État a su, engager de l'argent quand il a fallu soutenir l'économie pour compenser les effets de la crise ; il doit maintenant en faire de même pour l'Éducation, les personnels et les élèves.

Les organisations syndicales ardennaises

